



DEMANDE DE RECTIFICATION EN VUE DE SUPPRIMER LE DOUBLE TIRET
DANS LES ACTES DE L'ETAT CIVIL
(Majeur)

Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance compétent :
..... (1)

Identité du demandeur :

NOM de famille :

Prénoms :

Adresse :

Téléphone :

Référence des actes de l'état-civil dont la rectification est demandée :

Acte de naissance :

date et lieu de naissance :

Acte de mariage :

dressé le : à

Date :

Signature :

Par la présente, le soussigné demande à ce que le ou les actes de l'état civil ci-dessus soient rectifiés en ce sens que le « double tiret » séparant les vocables formant son nom soit remplacé par un simple espace

(1) : le Tribunal compétent est celui du lieu où a été établi l'acte de naissance des enfants concernés, et non le lieu de résidence du parent demandeur. Ainsi, lorsque les enfants sont nés dans le ressort de tribunaux de Grande Instance différents, une demande par paquet compétent doit être effectuée.

Le demandeur doit joindre :

- Photocopie d'une pièce d'identité et du livret de famille
- Copies intégrales des actes de naissance des enfants concernés par la demande.